



Juge des affaire familiales

Par nanat

bonjour

voila mon probleme c est pas facile a expliquer

le pere de ma fille a des droits de visites et d'hébergements les week ends 1 - 3 - 5 et la moitié des vacances scolaires elle a 3 ans mais il a pas de domicile fixe pas d'endroits pour la faire dormir et ni travail que dois je faire pour qu il ne puisse plus avoir le droit de la voir il a bien eu un 2 eme jugement il et pas venu il s en fous donc cest reporter c est urgent que je sache quoi faire pour ma fille

merci de me repondre